



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de centres médico-psychologiques en Mayenne

Question au Gouvernement n° 3198

Texte de la question

FERMETURE DE CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES EN MAYENNE

M. le président. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, je souhaiterais vous alerter au sujet de la situation extrêmement préoccupante de la pédopsychiatrie dans le département de la Mayenne. Faute de médecins, les centres médico-psychologiques – CMP – de Château-Gontier, d'Ernée et d'Évron ont été fermés tour à tour.

À la fin du confinement, il a été annoncé que le CMP de Château-Gontier resterait « provisoirement » fermé. Un suivi à Laval a été proposé à quarante des cent-vingt patients mais Laval est à 30 kilomètres, à quarante minutes de route ! Les CMP d'Ernée et d'Évron, qui ont pu rouvrir partiellement, sont en réalité en sursis ; ceux de Mayenne et de Laval se trouvent eux-mêmes menacés par le départ prévisible de médecins.

En l'absence de solutions de soins alternatives, les familles, les élus s'inquiètent légitimement pour la santé des enfants. Un collectif s'est créé afin de soutenir les médecins, mais il se préoccupe aussi de la réponse qui sera apportée à des enfants en grande souffrance psychique. Le maintien d'un service public de proximité et de qualité est indispensable dans l'ensemble des territoires.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai, ça !

Mme Géraldine Bannier. Un enfant suivi depuis six ans au CMP de Château-Gontier nous le rappelle : « j'ai des troubles autistiques et quand je suis au CMP, je réussis à me calmer ; et puis, il y a d'autres enfants comme moi, et même d'autres pour qui aller au CMP est indispensable – bref, s'il vous plaît, ne fermez pas le CMP ! ».

Monsieur le ministre, notre département fait preuve de dynamisme et la qualité de la vie n'y est plus à démontrer : nous avons entendu tout à l'heure Mme Bachelot énumérer les festivals qui ont lieu en Mayenne. Pourtant, il constitue le troisième désert médical de France. Face à cette crise sans précédent, quelle réponse pouvez-vous faire aux patients et à leurs familles, qui attendent de vous que la continuité des soins puisse être assurée ? (*Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Au-delà du cas de la Mayenne, sur laquelle porte votre question,...

M. Gilles Lurton. Très beau département !

M. Olivier Véran, ministrela situation dont vous faites état concerne notre pays tout entier. L'accès aux soins, notamment en pédopsychiatrie, pose problème dans une partie croissante du territoire national. C'est inacceptable.

Vous me demandez en substance si je compte fermer des CMP : je n'ai jamais eu l'ambition, la vocation, la volonté, l'idée saugrenue de fermer aucun CMP. En revanche, pour en ouvrir un, il faut des médecins, des soignants, de même que pour ouvrir un hôpital. Je veux que la France mette le paquet en faveur de sa filière pédopsychiatrique. Nous ne pouvons rester les bras ballants, à constater que des enfants souffrant de troubles psychiques doivent attendre dix-huit mois pour avoir un diagnostic, des semaines voire des mois pour bénéficier de soins spécialisés ou de rééducation. C'est un drame quotidien pour ces enfants, pour leurs parents, pour leurs enseignants. L'orgueil d'un pays comme la France devrait être de déployer tous les moyens, tous, je le dis avec sincérité et même avec émotion, pour structurer une filière digne de ce nom en matière de santé mentale et d'accompagnement de l'enfant. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Dans ce but, madame la députée, nous pouvons envisager différentes solutions. Je ne veux pas faire ici de propositions qui ne seraient pas encore arbitrées, mais il existe des idées dont je discuterai avec les experts. Peut-être pourrait-on, par exemple, créer une filière pédopsychiatrique distincte de celle de la psychiatrie pour adultes, ou encore faciliter aux mineurs l'accès direct, sur prescription, à un psychologue. Peut-être la France est-elle capable de le faire aujourd'hui, compte tenu de la situation.

Concernant précisément le CMP de Château-Gontier, je crois qu'une piste a été ouverte : le recrutement d'un médecin du centre hospitalier universitaire d'Angers, qui y assurerait une vacation hebdomadaire à partir de septembre. Ce serait doubler le dispositif existant. En outre, des postes sont partagés entre le Centre de santé mentale angevin, le CESAME, et le centre hospitalier de Laval... Je ne connais pas encore tous les établissements de France : vous voudrez bien m'en excuser. Merci, en tout cas, de votre sollicitation, de votre attention à cette grande cause pour notre pays. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. Quelques secondes seulement, monsieur le président, afin de m'adresser aux étudiants en médecine : il faut venir dans nos territoires, qui ont besoin de médecins ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes MODEM, LaREM, LR et UDI-I.)*

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3198

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juillet 2020](#)